

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DUODI 22 Vendémiaire.

(Ère vulgaire)

Lundi 13 Octobre 1794.

## A L L E M A G N E.

*De Francfort, le 20 septembre.*

L'armée autrichienne, ainsi que celle des cercles; commencent à éprouver de grandes difficultés pour les subsistances: les républicains ont enlevé devant eux toutes les provisions que les pays de Cleves & de Juliers pouvoient fournir; & la terreur générale des peuples, qui n'est pas arrêtée aux bords du Rhin, ajoute encore à la rareté des subsistances. Les troubles de Pologne ont aussi privé tout le nord de l'Allemagne des grains dont la Vistule formoit de si grands magasins à Dantzick. Enfin, le commerce des grains, auquel s'adonnaient les Hollandois, étant totalement interrompu depuis la guerre actuelle, une disette presque générale se fait sentir dans toutes nos contrées.

Nos papiers publics ont caché long-temps la véritable situation de la cour de Vienne vis-à-vis celle de Londres; mais enfin la note officielle remise par le lord Spencer au cabinet impérial vient d'être rendue publique. Rien ne prouve mieux combien l'Angleterre a pris le ton de supériorité envers l'empereur auquel elle semble accorder avec une pitié généreuse des secours dont elle confesse que la maison d'Autriche est hors d'état de se passer. Voici cette note:

« S. M. britannique pensant qu'il seroit injuste que la guerre actuelle fût soutenue par les états d'Autriche; & quoique diverses circonstances imprévues qui ont eu lieu pussent dégager S. M. britannique de toutes autres obligations, son intention est cependant:

- 1°. D'accorder à la maison d'Autriche pour le reste de la campagne, & pour l'année prochaine, un subside qui la mette en état d'entretenir une armée de 100 mille hommes.
- 2°. D'établir pour cet objet une négociation à l'effet de statuer la somme nécessaire pour soutenir cette armée.
- 3°. S. M. britannique paiera toutes les dépenses nécessaires pendant ladite campagne.
- 4°. Les conquêtes faites, ou à faire pendant ladite guerre, par les deux puissances respectives, seront communes.
- 5°. L'archiduc Charles aura le commandement des armées combinées, s'il veut s'en charger.
- 6°. L'Angleterre sera responsable de la totalité de la

somme du subside, quoique la Hollande promette d'y contribuer pour un tiers.

A la fin de cette note, les ministres anglais ajoutent que S. M. britannique espère que ce traité ne fera que resserrer davantage les liens d'union & d'amitié entre la maison d'Autriche & les puissances maritimes: enfin, S. M. britannique s'engage aussi à continuer le paiement du subside accordé au roi de Sardaigne, afin qu'il puisse s'opposer d'une manière (plus) ferme à l'ennemi.

Cette note n'est ni modeste pour l'Angleterre, ni honorable pour la maison d'Autriche; les événemens actuels la rendent même ridicule pour l'une & pour l'autre: enfin, elle diminue considérablement la considération dont la maison d'Autriche avoit besoin de jouir dans l'Empire. Il vient d'être envoyé ordre en Rogème de lever de nouvelles recrues, & de faire partir tout de suite vers le Rhin 9000 hommes de troupes qui forment les garnisons de ce royaume.

Comme il faut mettre de l'ordre dans toutes les affaires politiques, il a été stipulé par le dernier traité entre l'Angleterre & l'Autriche, que celui de Reichambach, par lequel les puissances maritimes garantissent l'ancienne constitution des Pays-Bas, soit annullé. Les Français avoient pourvu d'avance à délivrer l'Angleterre de cette garantie.

*Extrait d'une lettre de Gottingue, du 8 septembre.*

Il faut être un peu éloigné du centre des agitations nationales ou royales pour en bien juger les effets & les causes. La fin de ce siècle sera à jamais mémorable par les trois grandes expériences que les hommes ont faites, de l'avantage constant qu'obtient la liberté contre le despotisme, toutes les fois qu'elle veut lutter contre lui.

La première expérience se fit dans l'Amérique septentrionale. Des peuples répandus sur 600 lieues des côtes de cet hémisphère, trafiquoient paisiblement entre eux, & le fruit de leur labeur étoit en partie destiné aux besoins & au secours d'une nation orgueilleuse forte & retranchée dans une isle d'Europe. Cette nation injuste trouva un jour que les tributs de l'Amérique septentrionale n'étoient pas assez considérables pour elle; elle attaqua avec mépris ses tributaires: ceux-ci indignés appelèrent la liberté à leur aide; elle accourut, l'Angleterre perdit & ses tributs & presque tout le continent de l'Amérique septentrionale qui lui furent arrachés par

des hommes libres. Cette expérience est parfaite ; les Américains sont heureux.

La seconde expérience est celle du peuple français. Ce peuple-ci avoit son ennemi dans son sein ; cet ennemi étoit despote , & s'appelloit la cour : il avoit des alliés innombrables , tous avides , tous injustes , tous despotes comme lui ; mais le peuple étoit encore plus nombreux : il se leva en masse sous l'étendard de la liberté ; le despotisme frémît , & dans sa terreur il invoqua l'assistance de tous les rois de l'Europe ; ils accoururent , mais la liberté triompha d'eux tous , & le peuple français ne connut plus d'autre souverain que lui-même & les loix qu'il s'est données. La fin de cette lutte est plus extraordinaire encore que son commencement : toute l'Europe réunie avec ses vieux guerriers , sa vieille expérience , sa vieille force n'a pu tenir contre l'énergie d'un peuple qui n'a employé que de nouvelles têtes & de jeunes bras pour la combattre ; mais ces têtes & ces bras étoient instruits par l'énergie de la liberté , & tout despotisme a cédé devant cette énergie. Le peuple français est occupé dans ce moment à se loger commodément dans la liberté qu'il a conquise.

La troisième expérience est moins avancée , mais elle s'avance. Qui n'auroit dit , en voyant la longue inertie de la nation polonoise , sous la triple férule que les cours de Pétersbourg , de Vienne & de Berlin tenoit sans cesse levée sur elle , que cet état seroit misérable en permanence ? Cependant une étincelle électrique de liberté la touche , & tout-à-coup il se forme une véritable confédération , qui chasse un roi postiche , qui combat le despote de Berlin , qui le chasse des environs de Varsovie , & qui dévaste ses propres états. Les succès supérieurs des Polonais tiennent entièrement à la continuation de leur énergie , & jusqu'ici ils n'ont aucune raison de l'abandonner.

Tous les peuples de l'univers doivent apprendre , par le résultat de ces trois expériences , que s'ils continuent à demeurer esclaves , c'est qu'ils le veulent bien , & que la liberté est toujours prête à rompre leurs chaînes dès l'instant qu'ils l'invoqueront , avec l'énergie dont les Américains , les Français & les Polonais leur ont donné l'exemple.

#### A N G L E T E R R E.

*De Londres , le 20 septembre.*

La commission pour juger les personnes détenues à la tour , pour cause de trahison , a été nommée dans le conseil privé tenu à Weymouth. Les commissaires sont le lord-chef Baron ; & les juges Butler , Grose & Lawrence. On voit par-là , que le ministre a regardé comme nulle la décision des douze grands juges qu'il avoit provoquée , & qui portoit que les prévenus devoient être renvoyés en jugement aux assises de leurs comtés respectifs. On apprend qu'à Edimbourg , deux de ces prévenus , M<sup>r</sup>. Watt & Dornies , ont été condamnés à mort par la commission d'Ecosse. Cette mesure illégale , prouve de plus , que le crédit de Pitt est immense & que son despotisme n'est pas prêt à se circoncrire lui-même.

Il est entré à Plymouth plusieurs bâtimens de transport venant de l'Est , sous l'escorte d'une frégate. Ces bâtimens doivent prendre à bord le 25<sup>e</sup> & le 29<sup>e</sup> régimens ainsi que quelques troupes d'Irlande. On ignore la destination précise de ce convoi. Les uns disent qu'il est

pour les Indes-Occidentales , d'autre pour le continent.

Le *Barfleur* de 98 , & le *Canada* de 74 , ont mis à voile de Portsmouth pour aller joindre l'escadre de l'amiral Howe.

On assure que le duc d'York n'est point du tout déterminé à quitter le commandement de son armée dans la Hollande , malgré les instances du ministère , qui destine cette armée au lord Cornwallis. C'est un rapprochement assez singulier à faire , que cette résistance d'une part , & le despotisme ministériel de toutes les autres. On croit que le roi va ordonner à ce prince de revenir en Angleterre.

Le mariage du prince de Galles avec une fille du duc de Brunswick , est dit-on arrêté , du consentement du roi on donnera aux nouveaux époux le palais de Hampton & le parlement assignera à l'héritier des quatre ou cinq couronnes d'Angleterre , un revenu annuel de 100,000 sterling. . . les rois sont fort chers.

#### F R A N C E.

*De Paris , le 22 vendémiaire.*

*Ne perdez jamais de vue que si le mouvement rapide et violent est nécessaire pour faire une révolution , c'est au calme et à la prudence de la terminer.* Ce passage tiré de la dernière adresse de la convention au peuple français , est aussi consolant pour les vrais & bons patriotes , qu'il est désolant pour ces esprits ambitieux , turbulens agitateurs qui se sont fait porter à de certaines places par les moyens violens que les factions de toute espèce & de toute couleur leur fournissoient. Les premiers embrassent avec transport l'espérance que leur donne la convention que la révolution marche vers sa fin , qui est le repos & le bonheur public ; les autres redoutent ce calme terrible pour eux , qui ne laissera plus dans les places de l'administration que des hommes probes & sages & reconnus tels par le peuple entier. Aussi s'évertuent-ils à voir dans cette modération , dont la convention donne une leçon , le renversement de tout ordre public. Mais ils ont beau s'agiter , les jours de carnage & de sang sont devenus odieux à la nation entière , & les triomphes qu'elle a remportés sur ses ennemis du dehors , sont les gages assurés de ceux qu'elle va remporter sur les ennemis dedans : la convention ne peut avoir que des principes sains , & pour objet que le bonheur public ; toute autorité rivale doit tomber devant elle & se rallier à ses principes. L'esprit public est plus mûri à cet égard que certains intrigans couverts d'un faux masque de patriotisme ne feignent de le croire , & il y a tout lieu de présumer que la convention ne laissera pas échapper aucun trait de ce faisceau de confiance nationale qu'elle tient tout entier.

Douze des soixante représentans détenus depuis plus d'un an , viennent de faire paroître un nouvel écrit qui se fait lire avec intérêt ; nous en extrairons seulement le morceau suivant , qui est un précis exact des motifs de l'adresse qui occasionna leur détention.

« Il nous sembloit donc que la municipalité de Paris , ardent foyer de contre-révolution , alloit devenir de jour en jour plus audacieuse , & que la convention demeurât exposée à perdre dans la même proportion , sa liberté , son énergie , sa puissance ,

« Il nous sembloit qu'entre les mains d'administrateurs & des généraux infidèles , les désastres de la vendée alloient se prolonger sans mesure , & que l'anarchie , provoquant

par ses excès tous les fanatiques, allumeroit au sein de la patrie, des guerres civiles de tous les genres.

Il nous sembloit qu'Hébert, le plus actif des conspirateurs subalternes, alloit répandre plus que jamais les poisons de la calomnie & de la discorde; qu'au parquet de la commune, aux cordeliers, aux jacobins, à la barre & dans les tribunes de la convention, dans les cafés & les lieux publics, dans les feuilles dégoisantes soudoyées par Bouchotte & par l'étranger, Hébert seroit par-tout le promoteur effréné des agitations, & le corrupteur long-tems impuni de la morale populaire.

Il nous sembloit que de vils intrigans ne tarderoient pas de s'emparer de toutes les branches de l'économie publique, & travailleroient avec un affreux succès à la ruine du commerce, au découragement des arts & l'appauvrissement de toutes les branches de la prospérité sociale.

Il nous sembloit que des passions fougueuses usurperoient de plus en plus le domaine de la pensée; que des mouvemens séditions se mettroient à la place des conceptions législatives; que l'habitude des agitations & des secousses une fois établie, les questions les plus importantes se résoudroient désormais par des crises & non par des délibérations; qu'en un mot, les destinées de la patrie seroient abandonnées aux chances des tumultes.

Il nous sembloit enfin qu'une impulsion funeste avoit été donnée à la révolution, & qu'après avoir décrit un cercle de calamité, la France pouvoit être reconduite à une servitude au moins passagère, soit qu'on essayât de la replacer sous le joug de la royauté, soit que des décemvirs, des triumvirs, ou un dictateur, eussent l'audace d'exercer sur elle une farouche & meurtrière tyrannie.

Tels sont les consternans présages que nous avons conçus & déposés dans notre projet d'adresse; & nous n'avons pas le bonheur d'avoir conçu des alarmes illusoires.

Cet écrit est daté de Port-Libre, adressé à la convention nationale & à tous les citoyens français, & signé Dussaulx, Marbes, Caseneuve, Serre, Duguet-Dassé, Blaviel, Dauvois, Guitter, Peyre, Maine & Derazey.

#### TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

##### SALLE DE LA LIBERTÉ.

*Du 21 vendémiaire.*

F. A. Marquet, 45 ans, né à Suippe, départ. de la Marne, ex-avocat, ex-juge du tribunal du district de Sainte-Menehould, convaincu d'avoir fait des écrits & pratiqué à Montagne-sur-Aine, ci-devant Sainte-Menehould, des manœuvres tendantes au soutien de la royauté & à l'avilissement de la représentation nationale, & propres à favoriser les projets des ennemis de la république, en signant & gardant chez lui une adresse au ci-devant roi sur les événemens du 20 juin 1792; en calomniant la révolution & les troupes de la république, par des écrits & propos, & on traitant ces troupes de brigands, & de l'avoir fait avec des intentions contre-révolutionnaires, a été condamné à la peine de mort.

F. P. Chaffard, chapelier, 32 ans, né à Versailles, brigadier au 10<sup>e</sup> régiment des hussards, à l'entrepôt de Châlons-sur-Marne, arrêté à Montagne-sur-Aine, convaincu d'avoir tenu le 5 germinal, des propos tendans à l'avilissement de la représentation nationale, des autorités constituées & des sociétés populaires; mais ne les ayant pas tenus avec des intentions contre-révolution-

naires, & ne jouissant pas de la plénitude de sa raison, a été acquitté & mis en liberté.

#### SALLE ÉGALITÉ.

*Du même jour.*

L. C. Bergevin, 44 ans, né à Blois, départ. de Loir & Cher, architecte-mécanicien, rue Barouillers, section du Bonnet-Rouge, accusé d'intelligences & correspondances avec les ennemis de la république, en faisant & altérant des passe-ports & certificats de résidence; ces faits n'étant pas constans, a été acquitté & mis en liberté.

#### CONVENTION NATIONALE.

Présidence de CABCACÈRES.

*Séance du 21 vendémiaire.*

Cette séance est remplie par la lecture d'adresses de félicitation votées par un grand nombre de sections de Paris.

La section des Arcis annonce le triomphe qu'elle a remporté sur les continuateurs de Robespierre: des intrigans lui avoient arraché une sorte d'adhésion aux principes de l'exécrable adresse dite de Dijon; elle a rapporté son arrêté; elle improve cette adresse: elle exprime son vœu pour le maintien du gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, & pour l'établissement du règne de la justice: enfin elle déclare que les principes de l'adresse de la convention au peuple français, sont ceux de la section en masse, & qu'elle a arrêté que la lecture de cette adresse sera répétée dans trois séances consécutives, afin que les citoyens puissent bien retenir le signalement des corrupteurs de l'opinion publique & des ennemis de la liberté. — Vifs applaudissemens: insertion au Bulletin.

Plusieurs tribunaux de Paris viennent féliciter la convention, & déclarer qu'ils portent gravés dans le cœur les principes de l'adresse au peuple français.

Les comités révolutionnaires des divers arrondissemens expriment aussi des sentimens de reconnaissance: ils regardent l'adresse au peuple comme le pas de charge battu sur les intrigans. Défense & protection pour la vertu, mort aux scélérats, telle est leur devise.

La section de l'Arsenal annonce que l'adresse au peuple a été accueillie par des applaudissemens unanimes: elle ne veut plus de terreur; elle demande le maintien du gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix.

«Guerre aux fripons, aux aristocrates & aux brigands, dit la section Lepelletier: que le terreur succombe sous les coups de la justice: périsse le barbare altéré du sang de son frere!»

La section de Mutius-Scévola a arrêté que l'adresse au peuple sera relue dans trois de ses séances: elle déclare qu'elle servira de rempart à la convention nationale, seul point de ralliement des républicains; elle jure de faire la guerre à outrance aux hommes de sang qui voudroient ramener le système de la terreur, & qui aujourd'hui crient à l'oppression, parce qu'ils ne peuvent plus piller ou égorger.

La section de l'Homme-Armé exprime de pareils sentimens.

Celle du Mont-Blanc vient en masse; elle désavoue

l'adhésion à l'adresse contre-révolutionnaire de Dijon, adhésion portée aux Jacobins & donnée, en son nom, par cinq à six intriguans : elle improuve cette adresse comme injurieuse aux représentans du peuple français & à la justice nationale : elle désavoue aussi un arrêté surpris par les mêmes individus, & en vertu duquel on a sollicité la liberté du scélérat Marchand. L'adresse au peuple français a été accueillie dans cette section avec enthousiasme ; lorsqu'on en fit, hier soir, la lecture, les citoyens venoient d'assister à la fête de J. J. Rousseau, de cet homme immortel qui plaça les bases d'un gouvernement libre sur la justice & l'humanité. « La convention, disent ces citoyens, est notre unique point de ralliement : ne souffrez pas, législateurs, qu'aucune puissance intermédiaire s'interpose entre le peuple & vous : anéantissez les aristocrates & les conspirateurs ; de quelque masque qu'ils se couvrent, quelque soit leur refuge ! Que les complices du tyran soient jugés sans délai !..... »

Merlin, de Thionville, demande que l'adresse de la section du Mont-Blanc soit insérée en entier dans le bulletin : il demande aussi que le comité de sûreté générale examine la conduite de ces intriguans, qui portent leur criminelle audace jusqu'à emprunter la voix du peuple pour exprimer un vœu qui n'est pas le sien, & qui, par leur conduite & leurs discours, voudroient faire accroire à l'Europe que nous sommes un peuple d'antropophages.

Crassous dit que cette motion attaque la liberté des opinions, & détruit les principes.

« La liberté des opinions, répond Thuriot, bien loin d'être attaquée, est conservée par cette mesure. Ne sont-ils pas ennemis de la liberté, ceux qui menacent sans cesse de l'échafaud les hommes qui ne votent pas comme eux, ceux qui ne parlent que de poignards & de sang, ceux qui voudroient opérer le déchirement & le déshonneur de notre patrie, en mettant le crime à l'ordre du jour ? Ne sont-ils pas les ennemis de la liberté des opinions, ceux qui restent dans les assemblées de section, passé l'heure fixée par la loi, & profitent de l'absence des citoyens pour prendre en conciliabule des arrêtés infâmes ? Citoyens de Paris, surveillez les auteurs de ces manœuvres, réprimez ceux qui abusent de votre nom ; songez qu'il existe en quelque sorte dans chaque section du peuple une solidarité pour la nation entière : ainsi, en vous prononçant aujourd'hui fortement pour les principes, vous avez bien mérité du peuple français. » — Thuriot demande que, sans donner un effet rétroactif à l'idée de Merlin, l'on charge le comité de sûreté générale de présenter un projet de loi pénale contre ceux qui s'assemblent clandestinement dans les sections, & qui émettent ainsi leur vœu individuel en le faisant passer pour celui de tous leurs concitoyens. — Cette proposition est décrétée.

La section Poissonnière vient aussi déclarer que la convention nationale, centre des pouvoirs, sera pour elle l'unique point de ralliement. Elle dénonce un ci-devant membre de comité révolutionnaire pour avoir fracturé des portes & armoires, & emporté des effets précieux, disant qu'il les portoit à la convention. — La dénonciation est renvoyée au comité de sûreté générale.

Les sections de l'Observatoire, de la Fraternité & de

Brutus paroissent successivement : elles expriment leur reconnaissance à l'occasion de l'adresse sublime qui fait entrevoir aux Français l'aurore de la félicité publique. « Lancez la foudre, disent-elles, sur tout individu, sur toute réunion qui auroit l'audace de s'élever contre la représentation nationale ».

« La terreur est bien digne d'être l'arme d'un roi, disent les citoyens de la section de Guillaume-Tell, mais elle ne convient pas à des républicains. Que les anarchistes, les royalistes, les brigands aient à redouter le glaive de la loi ; mais que la vertu, l'innocence, le patriotisme soient protégés. Mandataires du peuple, nous avons senti le besoin de nous resserrer autour de la convention : votre adresse aux Français a été accueillie chez nous par l'enthousiasme de la reconnaissance ; c'étoient des freres qui applaudissoient avec transport aux ouvrages de leurs meilleurs amis ».

La section de la Halle-aux-Bleds jure de garantir les principes de justice consacrés dans l'adresse au peuple français. « Si dans vos grandes opérations, dit-elle, vous êtes détournés par quelques insectes qui bourdonnent autour de vous, écrasez-les. La liberté n'est point une furie armée de poignards & dégoûtante de sang, c'est une divinité bienfaisante, compagne de la vertu, mere de la prospérité ; nous voulons celle-ci ; imposez silence aux brigands qui veulent l'autre. »

Les sections des Quinze - Vingt & de Popincourt, Faubourg-Antoine, s'expriment avec la même énergie : elles remercient la convention d'avoir substitué la justice à la terreur ; l'invitent à démasquer les hypocrites en patriotisme ; déclarent que les principes de l'adresse au peuple sont les leurs, & jurent qu'elles défendront jusqu'à la mort la représentation nationale, seul point central de la république.

Les mêmes principes, les mêmes sentimens sont exprimés par les sections de la Réunion, de Marat & de l'Indivisibilité.

La plupart de ces sections sont venues en masse ; leurs adresses vivement applaudies seront insérées au bulletin avec les réponses du président. A l'occasion de certaines dénonciations ou demandes contenues dans quelques-unes de ces adresses, la convention rend plusieurs décrets dont voici la substance :

1°. Les banqueroutiers ne pourront exercer aucune fonction publique.

2°. Les scellés apposés chez les personnes dont la fortune n'est pas de 600 livres de revenu, seront levés sans délai.

3°. Le décret qui exclut les femmes de la garde des scellés, n'aura son application que pour les scellés sur effets nationaux, & non pour ceux apposés sur effets particuliers.

4°. Le comité des finances fera un rapport sur les gratifications promises par les diverses sections de Paris aux peres, meres, femmes, veuves & enfans des défenseurs de la patrie dans la Vendée.